



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210607-BUR-AG-21-058-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 7 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT pour la réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°1 : Travaux de menuiseries extérieures, aluminium, PVC, serrurerie.

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT pour la réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°1 : Travaux de menuiseries extérieures, aluminium, PVC, serrurerie.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu la consultation n°21006DT lancée le 16/03/2021 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution de l'accord cadre n°21006DT concernant la Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°1 : Travaux de menuiseries extérieures, aluminium, PVC, serrurerie ;

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur a engagé des négociations avec le candidat en application de l'article 8.3 du règlement de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux (maîtrise d'œuvre interne) ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE

D'attribuer l'accord cadre n°21006DT pour la Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°1 : Travaux de menuiseries extérieures, aluminium, PVC, serrurerie, à la SARL SIFAP, sise 20250 Corte (n°siret : 48040777400011), pour un montant minimum de 35 000 € HT / an, reconductible 3 fois (soit un total minimum de 140 000 € HT / 4 ans), et pour un montant maximum de 70 000 € HT / an, reconductible 3 fois (soit un total maximum de 280 000 € HT / 4 ans) ;

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT pour la Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°1 : Travaux de menuiseries extérieures, aluminium, PVC, serrurerie.

AUTORISE

Le Président à signer l'accord cadre n°21006DT – Lot n°1, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitres 21 et 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **14 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora *NGHRAOUI*